

## COUDOUROUSSE – GARE : FINANCEMENTS DES ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de Coudourousse, la Métropole Aix-Marseille-Provence est en charge de la réalisation et du financement des équipements publics : restructuration du chemin des Bouches-du-Rhône, réseaux publics eau/assainissement et pluvial, renforcement des réseaux électriques, restructuration du giratoire (Leclerc)... Le coût prévisionnel s'élève à près de 2 millions d'euros. La commune n'engage pas de frais sur ces équipements. Une part du coût de ces équipements sera aussi prise en charge par les opérateurs qui s'installeront et déposeront des autorisations d'urbanisme à travers un Projet urbain partenarial (PUP), mis en place sur un périmètre de 2 hectares. Cette partici-

pation directe des futurs opérateurs permet de réaliser les équipements publics sans attendre le produit de la taxe d'aménagement, pour laquelle les opérateurs seront exonérés. La Métropole a approuvé une convention PUP "Coudourousse", conclue avec société SAS Nothen, le 19 décembre 2019. Cette convention signée a été consultable du 10 juin au 11 juillet 2020. Le permis d'aménager a été délivré en janvier 2020. Ainsi, piloter les grands projets d'aménagements, dans le respect des attentes des citoyens et du pacte de transition, en créant de l'emploi, et avec le souci d'une urbanisation maîtrisée, voilà qui acte du déroulement du programme de l'équipe municipale, conformément à ses engagements.